Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 040-200030435-20260408-D0804260917-DE

Séance du 08/04/2026
Délibération n°*080426/9-17*

Nombre de conseillers en exercice : …	**41**
Présents : …	37
Excusés :	4
Pouvoirs : …	4
Votants : …	**41**
- dont « pour »: …	41
- dont « contre »: …	0
- dont abstention :	0

Le **8 avril 2026 à 20h30**, le conseil communautaire de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour, convoqué le 2 avril 2026, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Philippe BRETHES,** à Aire sur l'Adour.

Présents : Mrs et Mmes BOURRETERE Agathe, MAUMUS Emmanuel, GACHIE Florence, SAINT GERMAIN Paulette, VALETTE Julien, DUPRIEU Carole, ANGEL Jean Baptiste, DUFAU Patricia, PRIAN Sébastien, LENCAUCHEZ Nathalie, LAFITTAU Corinne, FRANCHETTO Tony, LEBLOND Stéphane, DUPOUTS Roland, BOULIN Thierry, BERDOULET Cédric, CASTAING Marie Laurence, DESTOUET Aurélien, DOS SANTOS Sabine, SAINT GENEZ Daniel, BIARNES Franck, LALANNE Jean Michel, TOCQUE Nathalie, LAFARGUE Vincent, VACHER Béatrice, BRETHES Philippe, BAQUIE Pascal, DUFAU Philippe, DUFAU Christophe, LANUX Serge, SAINT GERMAIN Dominique, SARRADE Patrice, DUFAU Jean-Jacques, DAUGREILH Marie Line, SILVEIRA MORAIS Philippe, MARQUE Michel, LABORDE Benoît.
Excusés: MARTI Jérémy, FRANCKE Johann, MECHIN Isabelle, SORRAING Damien.
Pouvoirs: MARTI Jérémy à BRETHES Philippe, FRANCKE Johann à BOURRETERE Agathe, MECHIN Isabelle à LAFFITTAU Corinne, SORRAING Damien à FRANCHETTO Tony.

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 040-200030435-20260408-D0804260917-DE

Objet : Désignation des délégués au sein du Syndicat Mixte de l'Adour Amont (SMAA)

Le conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-33 et L.5211-1 ;

Vu l'arrêté interpréfectoral PR/DCPPAT/2025 n°52 en date du 17 février 2025, portant statuts de la communauté de communes d'Aire sur l'Adour;

Vu la compétence de la communauté de communes relative à la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte de l'Adour Amont (SMAA) ;

Considérant que les statuts du SMAA prévoient que :

- le nombre de membres au sein du comité est composé d'1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par EPCI desservie ;

- il appartient à l'organe délibérant de chaque entité de désigner en son sein ses représentants.

DESIGNE

En tant que représentants de l'EPCI au sein du comité SMAA les conseillers communautaires suivants:

- Cédric Berdouilet **Titulaire**

- Aurélien Destouet **Suppléant**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le président
Philippe BRETHES